

Rapport annuel

Commune de BARNEVILLE-CARTERET

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SDEAU 50
à renseigner

Document établi
le 5 juillet 2016

Sommaire

■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	3
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■ RESSOURCES EN EAU	4
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■ LONGUEUR DU RESEAU	6
■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■ LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006	8
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2015	11
■ RECETTES D'EXPLOITATION	12
■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
■ QUALITE DE L'EAU	13
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■ PERFORMANCE DU RESEAU	16
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	17
■ AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■ ETAT DE LA DETTE	18
■ AMORTISSEMENTS REALISES	18
■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	19
■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	19
■ ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable.

Elle a transféré une partie de ses compétences au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Cote des Isles

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

12 342 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SM DE LA COTE DES ISLES			

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP DE LA SCYE		1990	

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2014 [m ³]	Prélèvement 2015 [m ³]	Variation 2014/2015
Puits du lâche Poulain BARNEVILLE-CARTERET	20	75 729	71 461	-5,64 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		75 729	71 461	-5,64 %

- *Volumes achetés aux collectivités adhérentes*

Achat à	Acheté en 2014 [m ³]	Acheté en 2015 [m ³]
SM DE LA COTE DES ISLES	125 538	145 981

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2014 [m ³]	Importé en 2015 [m ³]
SIAEP DE LA SCYE	283	283

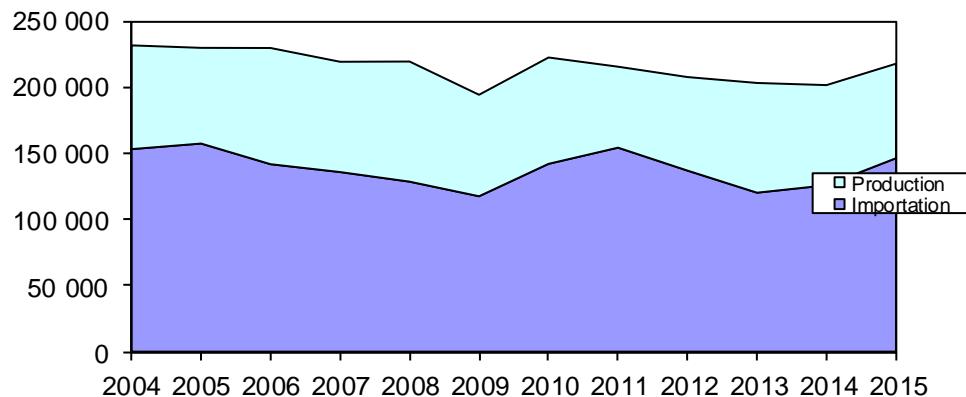
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2014 [m ³]	Production 2015 [m ³]	Variation 2014/2015
Usine Lâche Poulain BARNEVILLE-CARTERET	400	75 729	71 461	-5,64 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	75 729	71 461	-5,64 %
Importations	125 821	146 264	+16,25 %
Total général	201 550	217 725	+8,03 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

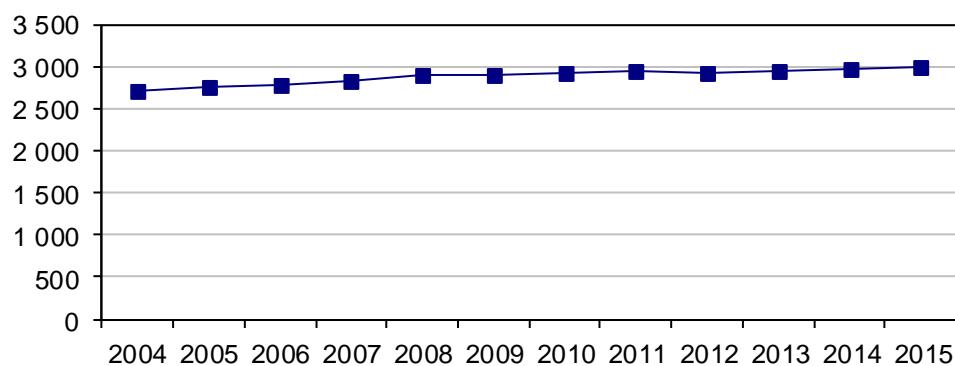


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 895	2 929	+1,17 %
Nombre d'abonnements non domestiques	75	75	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 970	3 004	+1,14 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

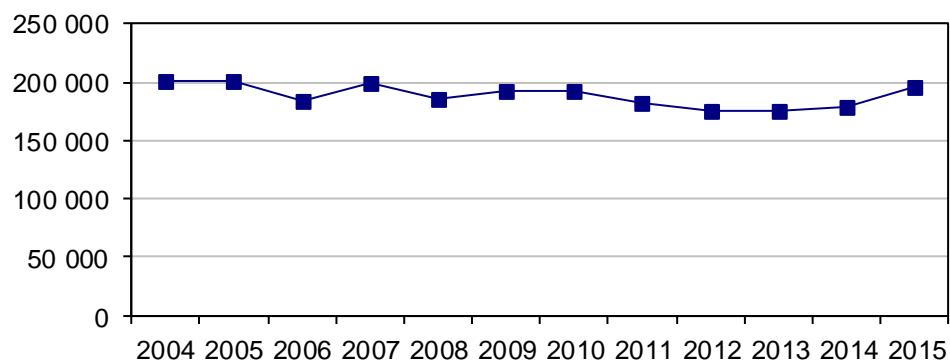


■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2014	2015	Variation
Volume produit	75 729	71 461	-5,64 %
Volume importé	125 821	146 264	+16,25 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	201 550	217 725	+8,03 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	172 103	196 386	+14,11 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	6 724		
Volume total vendu aux abonnés	178 827	196 386	+9,82 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 67 m³ par an. Elle était de 59 m³ en 2014.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	61.7	61,7	0 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
06/03/2008	Tarifs 2008 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
27/03/2009	Tarifs 2009 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
29/03/2010	Tarifs 2010 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
09/03/2011	Tarifs 2011 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
15/11/2011	Tarifs 2012 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
12/02/2013	Tarifs 2013 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
22/07/2014	Tarifs 2014 Eau et Assainissement / Participation au budget du Syndicat d'assainissement
09/09/2014	Tarifs eau et assainissement au 1er juillet 2014
16/12/2015	Tarifs eau et assainissement au 1er juillet 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,2200	0,2200

Commune de BARNEVILLE-CARTERET

EAU POTABLE

2015

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,7513	45,5121	+1,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (au-delà de 100 m ³)	1,1397 1,0963	1,1591 1,1149	+1,70 % +1,70 %
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

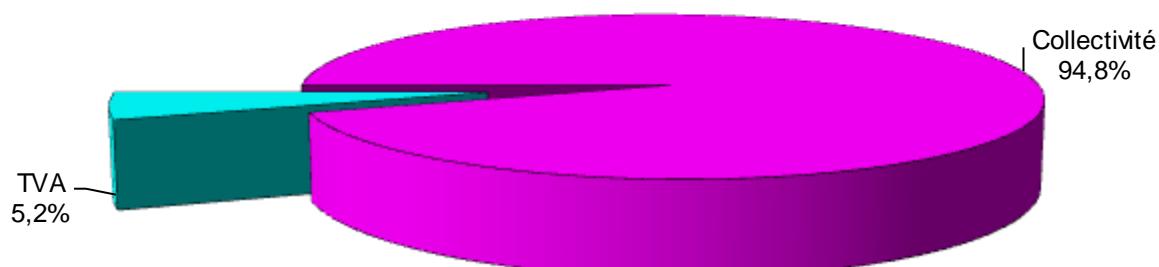
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation	Variation COLLECTIVITE (HT)
Collectivité	180,65	183,72	+1,70 %	+1,70 %
TVA	9,94	10,10	+1,61 %	
Total [€ TTC]	190,59	193,82	+1,69 %	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,62 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0016 €/l

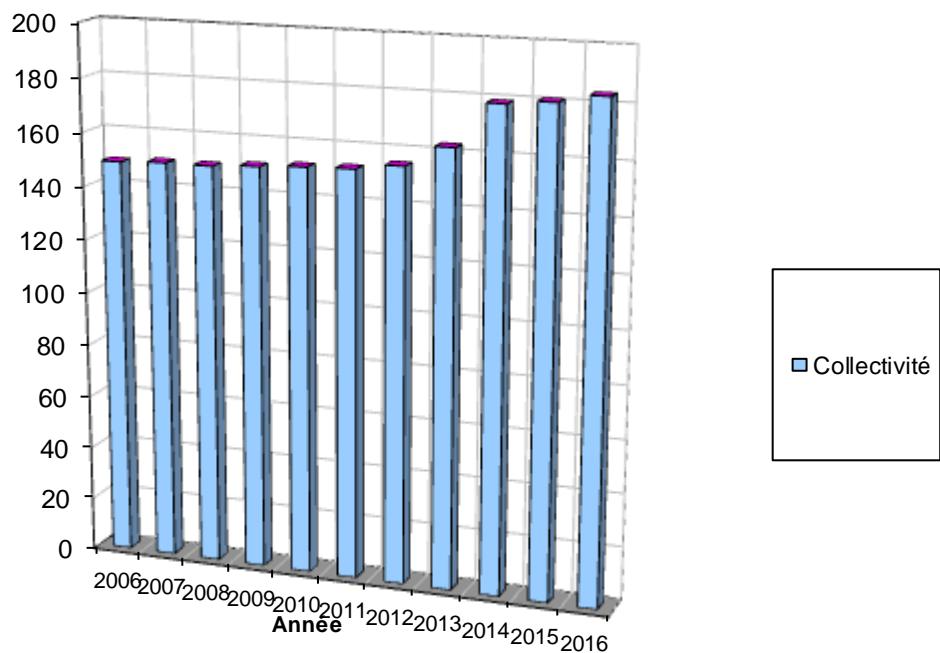
Répartition au 1er janvier 2016



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2006

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	149,15	0,00	149,15
2007	150,01	0,00	150,01
2008	150,01	0,00	150,01
2009	151,06	0,00	151,06
2010	152,15	0,00	152,15
2011	152,71	0,00	152,71
2012	155,00	0,00	155,00
2013	162,75	0,00	162,75
2014	179,03	0,00	179,03
2015	180,65	0,00	180,65
2016	183,72	0,00	183,72



Commune de BARNEVILLE-CARTERET

EAU POTABLE

2015

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,7513	45,5121	+1,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (au-delà de 100 m ³)	1,1397 1,0963	1,1591 1,1149	+1,70 % +1,70 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique TVA	0,22 5,5 %	0,22 5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

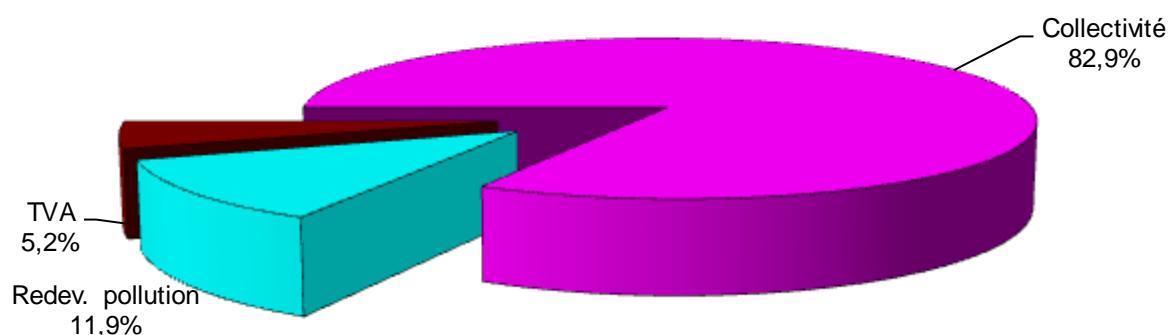
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation	Variation COLLECTIVITE (HT)
Collectivité	180,65	183,72	+1,70 %	+1,70 %
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00 %	
TVA	11,39	11,56	+1,49 %	
Total [€ TTC]	218,44	221,68	+1,48 %	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,85 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



Commune de BARNEVILLE-CARTERET

EAU POTABLE

2015

tarif domestique de la commune

■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Le tarif domestique de la commune a évolué au cours de l'année 2014, les dates d'application sont les suivantes : du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

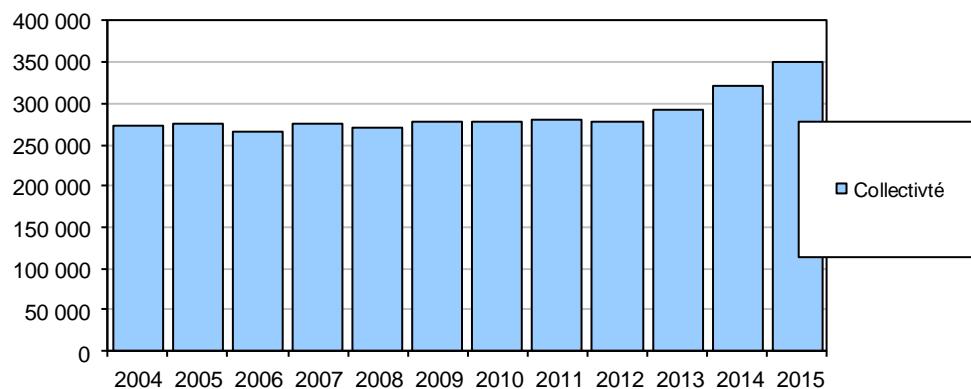
A compter du 1^{er} juillet, pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an.

	Désignation	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2014	A compter du 1 ^{er} juillet 2014	2015
Part de la collectivité Part fixe (€ HT/an) Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Abonnement ordinaire N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (au-delà de 100 m ³)	44,3500 1,1295 1,0865	44,7513 1,1397 1,0963	45,5121 1,1591 1,1149
Redevances et taxes	TVA (%)	5,5	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	321 879,73 €	350 663,34 €	+8,94 %
Total recettes de vente d'eau	321 879,73 €	350 663,34 €	+8,94 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	15 613,09 €	40 955,82 €	
dont taxes		43 488,50 €	
Total des recettes	337 492,82 €	435 107,66 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis SIAEP DE LA SCYE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

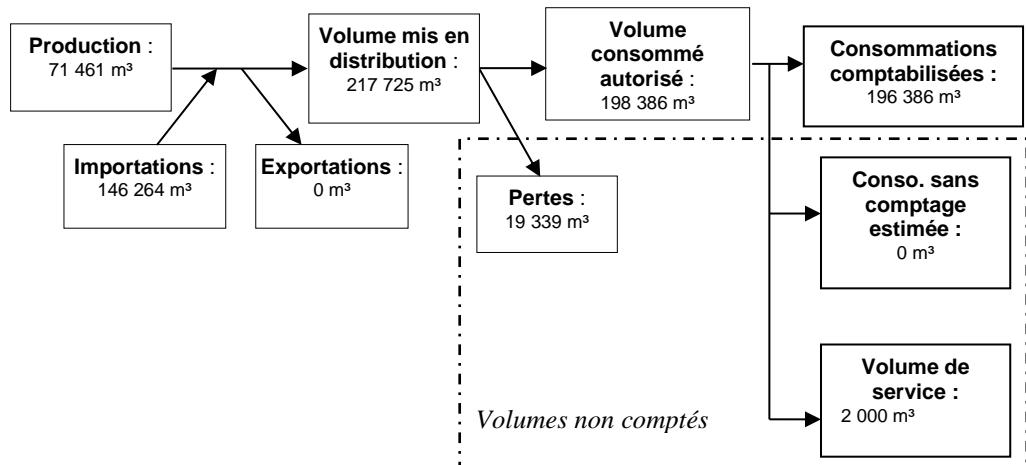
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL		120	75

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	85,6 %	85,4 %	87,1 %	89,7 %	91,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,7	1,6	1,2	1,0	0,9

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

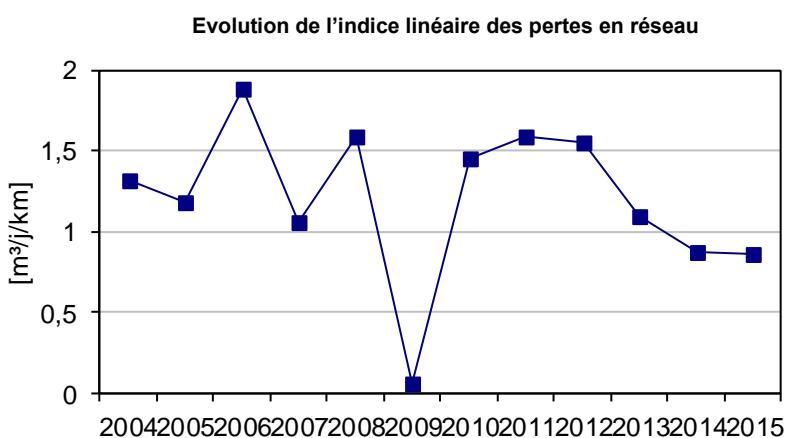
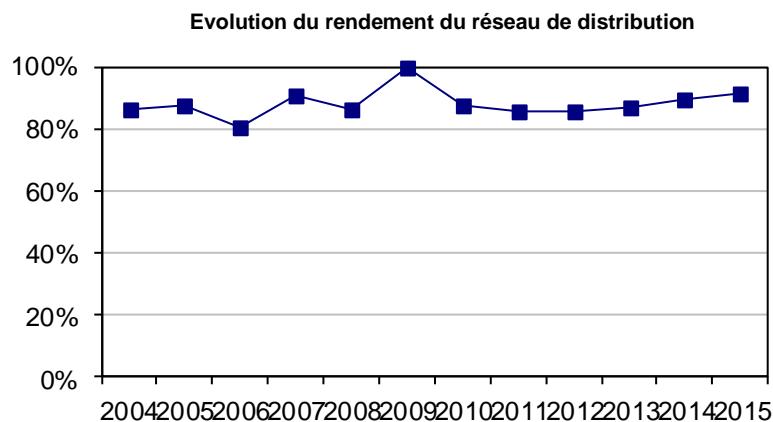
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,6	1,5	1,1	0,9	0,9

- **indice linéaire de consommation** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	9,4	9,0	7,4	7,6	8,8
Seuil de rendement [%]	66,9 %	66,8 %	66,5 %	66,5 %	66,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,248	2,250	0	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2011	2012	2013	2014	2015
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé €/m ³	0,020	0,000	0,009	0,000	0,019
Estimation du nombre d'habitants desservis hab				12 342	12 342
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ €/m ³	1,78	1,68	1,83	1,82	1,85

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Rénovation du réservoir de Carteret (27e tranche) - Etude en cours (en attente de la subvention de l'AESN)	238 000 €	47 600 €	71 400 €

Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	5	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	15	10
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,49 %	0,33 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	518 736,63 €	445 622,55 €
Remboursements au cours de l'exercice	92 149,50 €	91 110,30 €
dont en intérêts	20 924,53 €	17 996,82 €
dont en capital	71 224,97 €	73 113,48 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	77 595,34 €	81 388,48 €	81 618,00 €	81 256,00 €	83 347,28 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Mise en place d'un système anti-intrusion sur le réservoir de Carteret et à la station de pompage de Carteret	7 500 €		

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Néant			

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
montants des abandons de créance	50,61 €	3 757,87 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	50,61 €	3 757,87 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	4	73
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.